



Procès-verbal de la onzième assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch, tenue le jeudi 28 novembre 2013, à 19 h, à la Maison de la coopération, 155, boulevard Charest Est, salle 02

PRÉSENCES :

M ^{mes}	Roxanne Bourgeault	Administratrice
	Marie-Hélène Boutin	Trésorière
MM.	Martin April	Administrateur
	Louis-H. Campagna	Vice-président
	Éric Courtemanche-Baril	Administrateur (coopté)
	Simon Gauvin	Secrétaire
	Nicolas Marcil	Administrateur (coopté)
	Mbaï-Hadji Mbaïrewaye	Président

Il y a quorum.

ABSENCES :

M ^{mes}	Harmony Badi-Bakole	Administratrice
	Chantal Gilbert	Conseillère municipale

AUTRES PRÉSENCES :

MM.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	Jean Beaudoin Lemieux	Secrétaire de rédaction
M ^{me}	Caroline Houde	Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les noms mentionnés ci-dessus, 26 personnes assistaient à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

13-11-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
13-11-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
13-11-03	Motion de félicitations pour la réélection de la conseillère municipale du district	
13-11-04	Modification à la réglementation de zonage – consultation publique Autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse restaurant Le Tiers Temps, 595, rue De Saint-Vallier Est RCA1VQ 166 <ul style="list-style-type: none">• Présentation• Questions et commentaires• Recommandation du conseil de quartier	19 h 05
13-11-05	Adoption du procès-verbal du 24 octobre 2013 <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal<ul style="list-style-type: none">○ District 03, substitution de l'avis juridique par un avis administratif (résolution)○ Nuit des sans-abris et étudiants en médecine (résolution)○ Journée d'information sur les coopératives○ Suivi des demandes au conseil d'arrondissement• Dépôt du procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres du 24 octobre 2013	19 h 35
13-11-06	Fonctionnement du conseil d'administration <ul style="list-style-type: none">• Nomination du vice-président• Collaboration avec le conseil de quartier de Saint-Sauveur (résolution)• Assemblée spéciale des membres 19 décembre 2013• Affichage des politiques de gestion du conseil de quartier	19 h 50
13-11-07	Présentation de GM Développement – projet immobilier de la rue Caron (ex Omer DeSerres)	19 h 55
13-11-08	Intervention de la conseillère municipale	20 h 25
13-11-09	Grands événements	20 h 35
13-11-10	Période de questions et commentaires du public	20 h 40
13-11-11	Demandes diverses <ul style="list-style-type: none">• 2013-09-13 ROC-03 – Retrait de la demande d'appui	20 h 50
13-11-12	Période de questions et commentaires du public	21 h
13-11-13	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Budget et état des revenus et dépenses• Secrétariat de rédaction 24 octobre 2013 (résolution)• Bilan de l'intervention artistique à la Nuit des sans-abris	21 h 05

13-11-14 Correspondance
Communications écrites reçues

Lettres transmises

13-11-15 Annonces
ÉNAP et conseil de quartier

13-11-16 Divers

- Dérogations mineures concernant le 330, rue de Saint-Vallier Est, et le 76, rue de la Reine, courriel du 5 novembre 2013
- Revue Urbanité, automne 2013

13-11-17 Levée de l'assemblée **21 h 15**

13-11-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Mbaï-Hadji Mbaïrewaye, président, procède à l'ouverture de la onzième assemblée de l'année 2013 du conseil de quartier de Saint-Roch.

13-11-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE M. NICOLAS MARCIL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la onzième assemblée 2013 du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch.

Adoptée à l'unanimité

13-11-03 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA RÉÉLECTION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE DU DISTRICT

En l'absence de la conseillère, ce point est reporté à la prochaine assemblée.

13-11-04 MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE ZONAGE – CONSULTATION PUBLIQUE Autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse - restaurant Le Tiers Temps, 595, rue De Saint-Vallier Est R.C.A.1V.Q. 166

Résidant à proximité de l'adresse civique qui fait l'objet de la demande de modification à la réglementation de zonage, M. Louis-H. Campagna déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et au vote sur la recommandation. Il se retire de la table du conseil d'administration pour la durée de la consultation publique.

• Présentation

M. André Martel, Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente l'information sur l'origine de cette consultation publique. Il rappelle le cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme. Il précise que le conseil d'arrondissement a adopté une résolution par laquelle il demande l'opinion du conseil de quartier et la tenue de la consultation publique en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) sur le projet de modification R.C.A.1V.Q. 166. Le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il donne de l'information sur la convocation de la présente consultation publique. La fiche synthèse du projet de règlement et les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum, incluant la carte relative à la zone concernée et aux zones contiguës, ont été remises au public et aux membres du conseil de quartier. Des copies complètes du projet de règlement sont disponibles au public.

M^{me} Caroline Houde, division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 166.

- Questions et commentaires du public**
- Questions, commentaires et recommandation du conseil de quartier**

Pour les questions et commentaires du public et du conseil de quartier, voir le rapport de consultation en annexe.

Résolution CA-13-74

**Modification du règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme
Autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse - restaurant Le
Tiers Temps, 595, rue De Saint-Vallier Est R.C.A.1V.Q. 166**

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, il est recommandé à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme - Autorisation d'un café-terrasse au premier étage du complexe Méduse - restaurant Le Tiers Temps, 595, rue De Saint-Vallier Est R.C.A.1V.Q. 166.

Adoptée à l'unanimité

M. Louis-H. Campagna réintègre l'assemblée du conseil d'administration.

13-11-05 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 OCTOBRE 2013

• **Adoption**

Le procès verbal du 24 octobre a été modifié afin d'y inclure les propos de M. Martin April concernant l'utilisation du budget de fonctionnement pour la réalisation d'initiatives.

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ROXANNE BOURGEAULT DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARIE-HÉLÈNE BOUTIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch adopte le procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

• **Affaires découlant du procès-verbal**

District 03, substitution de l'avis juridique par un avis administratif

Résolution CA-13-75

Concernant la substitution de l'avis juridique par un document d'information sur la consultation sur le projet District 03 R.C.A.1V.Q.161 tenue en juin dernier;

Considérant le projet résidentiel District 03 – 520 rue De La Salle, 523 et 527, rue de la Reine;

Considérant le plan de construction RCA1VQ 161 adopté par le conseil d'arrondissement en mars 2012;

Considérant le mandat reçu du conseil d'arrondissement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Considérant la consultation publique en date du 2013.06.20 (item de pv 13-07-03) portant sur le projet de modification à la réglementation de zonage pertinente au plan de construction 2012 RCA1VQ 161;

Considérant la résolution CA-13-30 - *Demande d'un avis juridique à la Ville sur la légalité de la consultation sur la modification au plan de construction concernant le projet District 03 R.C.A.1V.Q. 161;*

Considérant la résolution CA-13-42 - *Concernant la résolution CA-13-30 demandant un avis juridique concernant la consultation publique pour le projet District 03 R.C.A. 1V.Q. 161* [substitution de l'avis juridique par un document d'information];
Considérant le document d'information datée du 2013.10.23, rédigée par M. André Martel, donnant suite à la résolution CA-13-42 et reçue séance tenante;
Considérant la résolution CA-13-65;

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN APRIL DÛMENT APPUYÉE PAR M. SIMON GAUVIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch sera réputé avoir accepté le document d'information datée du 2013.10.23 en substitution de l'avis juridique demandé à la résolution CA-13-30.

Adoptée à l'unanimité

La Nuit des sans-abri et étudiants en médecine

Résolution CA-13-76
Concernant la Nuit des sans-abris

Considérant l'édition 2013 de la Nuit des sans-abris organisés par le RAIQ;
Considérant l'appui du conseil de quartier de Saint-Roch à cet événement;
Considérant les contributions essentielles des bénévoles au succès de l'événement;
Considérant l'intervention pertinente durant la période de questions et commentaires du public (item de pv 13-10-09);

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR M. SIMON GAUVIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch présente ses remerciements à l'organisme RAIQ pour l'organisation de la Nuit des sans-abris et remercie de même les bénévoles ayant contribué au succès de l'événement, et en particulier les étudiants de l'école de médecine.

Adoptée à l'unanimité

Soirée d'information sur les nouvelles formules de coopératives d'habitation

Résolution CA-13-77
Concernant une modification à la résolution concernant une soirée d'information sur des nouvelles formules de coopératives d'habitation

Considérant la résolution CA-13-68 -- *Concernant une soirée d'information sur des nouvelles formules de coopératives d'habitation donnée par la Fédération des coopératives d'habitation de Québec et Chaudière-Appalaches (FÉCHAQC) et SOSACO*;
Considérant l'échéance fixée au 2014.02.01 pour réaliser la dépense;
Considérant la date de l'événement initialement prévu le 2013.12.03;
Considérant le report imprévu de la décision par le Conseil d'arrondissement du 2013.11.25 au 2013.12.09;
Considérant le possible impact du report de la décision par Conseil d'arrondissement sur la promotion et, conséquemment, les inscriptions à l'événement;

Considérant le report de l'événement par la FÉCHAQC et SOSACO à une date ultérieure;

SUR PROPOSITION DE LOUIS-H. CAMPAGNA DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN APRIL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch modifie la résolution CA-13-68 en reportant l'échéance de la dépense prévue au 2014.05.01.

Adoptée à l'unanimité

Bilan de « Le temps d'une soupe »

Résolution CA-13-78

Concernant le bilan de « Le temps d'une soupe » à la Nuit des sans-abri

Considérant la somme de 1000 \$ déjà autorisée par le conseil de quartier et le montant de 960 \$ versé au conseil de quartier par le conseil d'arrondissement pour l'intervention artistique « Le temps d'une soupe » à la Nuit des sans-abri 2013;

Considérant que l'activité s'est déroulée le 18 octobre 2013 au parc de l'Université du Québec dans Saint-Roch;

Considérant que des administrateurs du conseil de quartier ont participé et apprécié l'événement;

Considérant le bilan verbal du projet déjà effectué à l'assemblée du 24 octobre dernier;

Considérant le rapport d'activité transmis par Pierre Allard et Annie Roy de l'ATSA;

Considérant que leur rapport comprend un bilan de l'activité, une lettre de remerciement du Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec, le budget et le bilan financier de l'événement, les copies de factures appropriées, un article de monsaintroch.com sur l'événement et des photos de l'événement;

Considérant que l'activité et le rapport répondent aux attentes du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch;

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN APRIL DÛMENT APPUYÉE PAR M. SIMON GAUVIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch autorise le paiement unique et total de 997,46 \$ à l'ATSA pour le projet Le temps d'une soupe lors de la nuit des sans-abris.

Adoptée à l'unanimité.

- Dépôt du procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres du 24 octobre 2013

Le procès-verbal est déposé. Il sera adopté en assemblée générale annuelle.

13-11-06 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

- Nomination du vice-président

Résolution CA-13-79

Concernant une nomination à la vice-présidence du conseil de quartier

SUR PROPOSITION DE M. SIMON GAUVIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN APRIL, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-

Roch nomme M. Louis-H. Campagna au poste de vice-président du conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

- Collaboration avec le conseil de quartier de Saint-Sauveur

Résolution CA-13-80

Concernant une collaboration avec le conseil de quartier de Saint-Sauveur

Considérant la volonté du conseil de quartier de Saint-Roch de collaborer avec les autres conseils de quartier,

Considérant que le quartier Saint-Roch et le quartier Saint-Sauveur sont dans le même district électoral,

Considérant les enjeux communs aux deux quartiers (transport, qualité de vie),

SUR PROPOSITION DE M. MARTIN APRIL DUMENT APPUYÉE PAR M. SIMON GAUVIN, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch communiquera avec le conseil de quartier Saint-Sauveur pour établir des liens de communications et de collaboration.

Adoptée à l'unanimité

- Assemblée spéciale

Résolution CA-13-81

Concernant la tenue d'une assemblée spéciale pour une élection à un poste au conseil d'administration

Considérant l'existence d'un poste d'administratrice élue vacant au sein du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch;

Constatant la volonté manifestée par une résidente du quartier de se porter candidate à siéger au conseil d'administration du conseil de quartier Saint-Roch;

SUR PROPOSITION DE M. MBAÏ-HADJI MBAÏREWAYE DUMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch convoque une assemblée spéciale d'élection le 19 décembre 2013 en marge de son assemblée mensuelle ordinaire afin de pourvoir le poste d'administratrice élue vacant.

Adoptée à l'unanimité

L'assemblée sera convoquée au moyen d'un avis au fichier électronique du conseil de quartier.

- Politiques de gestion du conseil de quartier

Pour plus de transparence des activités du conseil d'administration, les politiques de gestion du conseil d'administration sont maintenant sur le site Internet du conseil de quartier : Plan d'action du conseil de quartier; politique de reconnaissance du conseil de quartier; procédure de demande d'aide pour un projet d'initiative; guide d'utilisation externe des médias sociaux.

- Communications entre le conseil de quartier et l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Résolution CA-13-82

Pour clarifier les communications entre le conseil de quartier de Saint-Roch et le conseil d'arrondissement en matière d'autorisations budgétaires.

Constatant que le Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier ne prévoit aucune disposition régissant les demandes d'autorisations budgétaires des conseils de quartier auprès des conseils d'arrondissement;

Soucieux de la crédibilité du conseil de quartier de Saint-Roch vis-à-vis des résidents envers qui il prend des engagements financiers dans le cadre des demandes d'aide qui lui sont présentées;

SUR PROPOSITION DE M. MBAÏ-HADJI MBAÏREWAYE DÛMENT APPUYÉE PAR M. MARTIN APRIL, IL EST RÉSOLU QUE dans l'hypothèse où une demande du conseil de quartier de Saint-Roch ne peut pas passer au conseil d'arrondissement, la direction de l'Arrondissement en informe le conseil de quartier de Saint-Roch au moins un jour ouvrable avant la tenue du conseil d'arrondissement au cours duquel la demande sera traitée. Pour toute décision prise en séance du conseil d'arrondissement concernant une demande du conseil de quartier Saint-Roch, que la direction de l'arrondissement en informe le conseil de quartier de Saint-Roch dans un délai de 2 jours après la séance du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité

13-11-07 PRÉSENTATION DE GM DÉVELOPPEMENT – PROJET IMMOBILIER DE LA RUE CARON (EX OMER DESERRES)

M. Jean Campeau de GM Développement présente le projet immobilier.

- Questions/commentaires - Membres du conseil/public

Quel sera l'impact pour les piétons? Sur De Sainte-Hélène, le promoteur cède 1.5 mètre au rez-de-chaussée pour le trottoir. Il en est de même sur la rue Caron.

Quelle est la hauteur par rapport au Gutenberg et la rue De Saint-Vallier Est? Est-ce qu'il y a une analyse des vues vers le lointain à partir du haut de l'escalier Lavigneur? Avec le surhaussement, le bâtiment aura une hauteur de 31 mètres, sans le surhaussement la hauteur est équivalente à celle de la Maison de la coopération. Sur la rue De Saint-Vallier, la hauteur permise est de 13 mètres (ce terrain ne fait pas partie du projet Omer DeSerres). Comme le futur bâtiment de 13 mètres sera adossé au projet Omer DeSerres, c'est ce qui explique pourquoi sur cette façade du projet Omer DeSerres il y a un mur aveugle de 13 mètres. Le bâtiment n'est pas situé en face du Gutenberg. Au coin Caron et De Sainte-Hélène, il devrait y avoir un petit parc ce qui permet un bâtiment plus haut à l'îlot Omer DeSerres. En ce qui a trait aux vues vers le lointain, il n'y a pas d'étude, car étant donné qu'il s'agit d'un petit bâtiment, le surhaussement qui dépasse la Maison de la coopération est peu significatif. On peut regarder la pertinence de faire une simulation des vues.

Quel est le nombre de logements et quel est le nombre de cases de stationnement? Le projet comprendra 37 unités de logements et des locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Il y aura 22 cases de stationnement.

Les logements seront-ils locatifs ou en condos? Ce n'est pas décidé, cela pourrait être des condos locatifs.

Quels sont les matériaux utilisés pour l'extérieur? Pour la toiture? Est-ce qu'il y a une étude sur les vents? Le verre et le revêtement métallique sont les principaux matériaux. Il y aura aussi de l'acrylique et du béton. Les toits sont plats, ce qui est visible sera végétalisé alors que le toit sur la partie surhaussée sera de couleur blanche. Il n'y a pas d'étude sur les vents. Sur De Sainte-Hélène, une partie du trottoir sera sous le premier étage.

Quel est l'impact de ce projet sur la circulation? Comme il ne s'agit pas d'un immeuble de bureaux, la circulation ne sera pas affectée par ce projet.

Le zonage garantit la primauté du collectif sur l'intérêt privé. Est-ce que le projet comporte un aspect qui pourrait toucher la collectivité? Le rez-de-chaussée sera occupé par une galerie d'art qui pourrait s'impliquer dans le milieu. Le promoteur cède à la Ville 1.5 mètre sur les rues Caron et De Sainte-Hélène pour l'agrandissement du trottoir. Le projet ajoute 37 logements dans le quartier qui, au souvenir du promoteur, respecte la norme des grands logements de la Ville,

Une personne suggère de faire des dessins plus clairs de l'élévation, notamment pour la partie surhaussée et souhaite une perspective depuis la rue Sainte-Hélène.

Le président de la copropriété du Gutenberg estime le projet beaucoup trop gros pour le secteur. Il dépasse de 10 mètres la hauteur du Gutenberg. Il rappelle que le zonage en vigueur pour ce secteur comme pour le stationnement entre la rue De Sainte-Hélène et De Saint-Vallier, est de 13 mètres. Il craint un précédent. Il est normal que les bâtiments soient plus hauts sur Charest, mais ils ne doivent pas présenter la même hauteur derrière. En permettant plus de 13 mètres, on enlève tout intérêt aux propriétaires des condos du Gutenberg qui ont acheté en sachant que le zonage sur le stationnement était de 13 mètres. Afin de réduire la circulation automobile dans le quartier, un résident demande au promoteur de faire un effort supplémentaire en ce qui a trait à la réduction du nombre d'espaces pour le stationnement.

Mbaï-Hadji Mbaïrewaye, président du conseil de quartier, retient les éléments positifs du projet : les toits verts contribuent à lutter contre les îlots de chaleur; la galerie d'art; la cession de 1.5 m de trottoir pour les piétons et l'ajout de logements dans un quartier qui en a besoin, car, aux dires de la SDC, Saint-Roch aurait besoin de 10 000 habitants supplémentaires pour faire vivre le quartier et ses commerces. Toutefois, plusieurs préoccupations sont émises par les citoyens et GM Développement devrait les prendre en considération dans la finalisation du projet : la hauteur par rapport aux immeubles voisins et la nécessité d'une simulation de l'impact visuel; le type de logements à préciser : locatif ou condo; la réduction du nombre de cases de stationnement pour contribuer à diminuer la circulation automobile que subit déjà Saint-Roch en tant que quartier central.

13-11-08 INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En l'absence de M^{me} Chantal Gilbert, ce point est reporté.

13-11-09 GRANDS ÉVÉNEMENTS

En l'absence de M^{me} Harmony Badi-Bakole, ce point est reporté.

13-11-10 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un résidant souhaite que GM Développement tienne compte de ce qui a été dit ce soir dans le projet qui sera soumis à la consultation.

Un autre résidant félicite le conseil pour d'avoir invité GM Développement à présenter son projet en amont, même si le projet semble passablement avancé avec la Ville.

13-11-11 DEMANDES DIVERSES

- 2013-09-13 ROC-03-Retrait de la demande d'appui

La demande est retirée, car le gouvernement du Québec a fait des annonces dans ce dossier.

13-11-12 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question, aucun commentaire

13-11-13 TRÉSORERIE

- Budget et état des revenus

M^{me} Marie-Hélène Boutin présente des informations sur les revenus et dépenses.

- Secrétariat de rédaction, 24 octobre 2013

Résolution CA-13-83

Concernant le paiement du secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARIE HÉLÈNE BOUTIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS-H. CAMPAGNA, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Roch autorise le paiement d'un montant de 80 \$ à M. Jean Beaudoin Lemieux pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 24 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

13-11-14 CORRESPONDANCE

Communications écrites reçues

Aucune

Lettres transmises

Aucune

13-11-15 Annonces

- ÉNAP et conseil de quartier

M. Nicolas Marcil indique que l'ÉNAP serait intéressée à ce que de ses étudiants travaillent sur des projets du conseil de quartier. Le conseil est favorable à cette suggestion et désigne M. Marcil pour assurer le lien avec l'ÉNAP. À la suggestion de M. Campagna, M. Marcil transmettra le plan d'action du conseil de quartier à L'ÉNAP.

13-11-16 Divers

- Dérogations mineures concernant le 330, rue de Saint-Vallier Est, et le 76, rue de la Reine, courriel du 5 novembre 2013
- Revue Urbanité, automne 2013

13-11-17 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 21 h 10.

Mbaï-Hadji Mabaïrewaye
Président

Simon Gauvin
Secrétaire